

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 03 OCTOBRE 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-05-18- FINANCES (7.10) – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE DOMGERMAIN POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE DEVOIEMENT D'UNE CONDUITE D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES**

**DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 10 OCTOBRE 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Étaient présents :</b></u>	Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE (ayant la procuration de M. NOISETTE), Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Serge ZUFFELATO (ayant la suppléance de J-F SEGAULT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de M. PILOT pour la 2019.05.01), Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (arrivée à compter de la 2019.05.02), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPAR, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT (ayant la procuration de G. ERZNEN), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de L. LEPIOUFF), Marie VIOT (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Alain BOURGEOIS (ayant la procuration de L. LALEVEE), Malika GHAZZALE, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING (ayant la procuration de F. EZAROIL), Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u><b>Étaient excusés :</b></u>	André FONTAINE, Frédérique SAUVAT, Thomas MIGOT, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Alde HARMAND, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Alain ANSTETT, Stéphanie LAGARDE, Véronique CARRIER, Jean-François SEGAULT, Bruno BECK, Corinne LALANCE, Michel NOISETTE, Gérald ERZEN, Lydie LEPIOUFF, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Fatima EZAROIL.
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	De la 2019-05-01 à la 2019-05-02 : 10 avis de procuration. De la 2019-05-02 à la fin : 9 avis de procuration.
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	1 avis de suppléance.
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	Guy SCHILLING
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	56 PRESENTS à l’ouverture de la séance. 57 PRESENTS à compter de la 2019-05-02.
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	66 VOTANTS

La réalisation, à Domgermain, d'un projet de construction de logement destinés à des personnes âgées (alternative à un EHPAD) sur un terrain où est implantée une conduite communautaire d'évacuation des eaux pluviales nécessite son dévoiement. La parcelle concernée par ce dossier (AD224), actuellement communale, sera en partie revendue au pétitionnaire pour la réalisation de son projet après l'obtention du permis de construire.

Les travaux de dévoiement nécessaires seront réalisés par la communauté de Communes au titre de sa compétence. D'autres travaux d'assainissement seront réalisés concomitamment dans le cadre du projet d'assainissement communal actuellement en cours. La commune de Domgermain remboursera la quote-part de travaux liée au dévoiement de la conduite d'évacuation des eaux pluviales.

Pour cela, il convient de prévoir la signature d'une convention qui définira notamment les modalités financières de remboursement entre la commune de Domgermain et la Communauté de Communes ainsi que les modalités d'intervention ultérieure (par exemple la régularisation des servitudes de passage et de tréfonds).

Ainsi, il est prévu que ce remboursement de la commune prenne la forme d'une subvention d'investissement (montant HT des travaux) qui sera payée en une seule fois après réception des travaux par la communauté de Communes.

Ces travaux de dévoiement relevant de la compétence de la Communauté de Communes Terres Toulaises ont été estimés à 40 000 € HT (48 000 € TTC) y compris les frais annexes (maitrise d'œuvre).

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'Autoriser l'opération de dévoiement de la conduite d'évacuation des eaux pluviales ainsi que ces modalités opérationnelles étant précisé que les crédits nécessaires seront prévus au budget de référence,**
- **D'Autoriser le Président à signer la convention définissant les conditions de remboursement de la commune de Domgermain ainsi que les modalités d'intervention ultérieure sur les nouveaux ouvrages (régularisation des servitudes) et toutes pièces utiles à la finalisation de cette opération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX